15 février 2021 - COVID-19 - N°27

Pour lire ce message dans votre navigateur, consultez la copie web



InfoURML N°27 COVID-19



Le 15 février 2021

Chers amis,

A ce jour, 3 vaccins sont disponibles en Normandie : AstraZeneca, Moderna et Pfizer. Ils sont disponibles dans les centres de vaccination, en établissement, et dans le cadre d'équipes mobiles organisées par l'ARS en lien avec l'URML Normandie et l'URPS IDEL.

4,14% de la population normande a, à ce jour, reçu au moins une dose. La campagne vaccinale dans les EHPAD montre que 93,5% des résidents dans l'Orne ont reçu au moins une dose de vaccin (90,6% dans le Calvados et 84,8% en Seine-Maritime).

Conformément aux <u>recommandations du 2 février 2021</u> de la Haute autorité de santé (HAS), il a été décidé qu'à compter du 25 février 2021, le vaccin AstraZeneca sera utilisé pour la vaccination des personnes de 50 à 64 inclus atteintes de comorbidités dans les cabinets de ville.

Les médecins de ville auront dès lors la possibilité de vacciner leur patientèle dans la cible précitée avec le vaccin AstraZeneca.

Dès à présent, chaque médecin doit aller s'identifier auprès de l'officine de son choix pour déclencher la commande et la livraison à partir du 22 février.

La semaine du 22 février, chaque médecin disposera d'un seul flacon lors de la première livraison (semaine du 22 février), et de 2 ou 3 flacons maximum pour la deuxième livraison (semaine du 1er mars) en fonction de la consommation et du nombre de doses livrées. Chaque flacon contient 10 doses de vaccin, prêtes à l'emploi.

Les volumes disponibles augmenteront très progressivement à compter du mois de mars, dans des proportions encore à préciser.

Retrouvez donc dans cette e-letter les modalités pratiques de cette mise à disposition: Où ? Quand ? Comment ? ... et toutes les dernières informations.

Et pour tout savoir sur le vaccin AstraZeneca et cette stratégie vaccinale, ne manquez pas notre **Webinar ce mardi 15 février 2021 à 20h00**. Vous pourrez y accéder en cliquant <u>sur ce lien.</u>

Merci encore à vous tous pour votre implication indispensable en Normandie!

Les informations changeant très rapidement, restez connectés!

Dr Antoine LEVENEUR
Président de l'URML Normandie

Retrouvez toutes les données de suivi de la Vaccination sur la base des données du Ministère >

Accédez au Webinar le mardi 16 février 2021 >

Vaccin AstraZeneca dans les cabinets : Où ? Quand ? Comment ?

Les médecins de ville volontaires pour vacciner leurs patients sont invités à se rapprocher de la pharmacie d'officine de leur choix, pour signaler leur volonté de se voir attribuer des doses du vaccin AstraZeneca lors de la toute première livraison en pharmacies d'officine.

Attention, les médecins doivent choisir une et une seule pharmacie de rattachement qui les approvisionnera.

Les pharmaciens pourront renseigner ces éléments dans le portail de télédéclaration des pharmacies (renseignement du médecin via son numéro RPPS / nom). Cette inscription vaut pour livraison d'un flacon de 10 doses lors de la première livraison.

Ce système sera clos le mercredi 17 février à 23h00 pour la livraison de cette première semaine du 22 février.

Le portail sera ensuite réactivé toutes les semaines, du lundi au mercredi, pour que les médecins puissent indiquer le volume de doses souhaité pour la semaine suivante. Par exemple, dès le lundi 22 février et jusqu'au mercredi 24 février inclus, les pharmaciens pourront renseigner les quantités souhaitées par les médecins rattachés dans le portail de télédéclaration et celles éventuels volontaires additionnels pour l'approvisionnement suivant (2ème livraison, 1ère semaine de mars).

Les médecins ne s'étant pas rattachés à une officine la semaine précédente pourront l'effectuer sur cette période (22 février – 24 février).

Au regard du calendrier de livraison, les médecins sont invités à programmer dès à présent les plages de rendez-vous nécessaires pour la vaccination de leur patientèle ciblée.

Compte tenu du nombre de doses, il convient de prévoir 10 rendez-vous pour écouler le premier flacon de doses AstraZeneca.

Compte tenu du mode de conservation du vaccin, deux modalités peuvent être utilisées pour prévoir les rendez-vous.

Attention, le patient doit être placé sous surveillance pendant au moins 15 minutes après la vaccination afin de détecter la survenue d'une réaction anaphylactique suivant l'administration du vaccin. Les médecins doivent disposer de l'adrénaline injectable qui n'est pas fourni.

Option 1 : organisation de l'ensemble des vaccinations dans les 6 heures suivant le retrait du flacon.

Le médecin peut transporter et conserver le flacon à température ambiante s'il a organisé l'ensemble des vaccinations dans les 6 heures suivant le retrait du flacon.

Le médecin planifie une semaine à l'avance 10 rendez-vous dans une demi-journée (de préférence le matin afin de pouvoir utiliser les doses restantes en cas de RDV non honorés, CI temporaires...). Il dispose de 6 heures à température ambiante, c'est-à-dire jusqu'à 30 degrés, pour vacciner 10 patients au cabinet médical. Il dispose d'une liste d'attente pour maximiser l'utilisation des doses restantes éventuelles.

Pour cela, il retire son flacon auprès de son officine de rattachement en prenant toutes les précautions pour le maintenir en position verticale, sans le secouer et en évitant de l'exposer à la lumière.

Option 2 : organisation des vaccinations sur 48 heures après ouverture du flacon

Un médecin peut programmer ses vaccinations sur 48 heures sous réserve de disposer d'un réfrigérateur qualifié et contrôlé à +2°+8°C. Le réfrigérateur est exclusivement réservé au stockage de médicaments.

En conséquence, le médecin doit assurer le maintien de la chaîne du froid à +2+8°C, pendant tout le transport jusqu'au cabinet médical. Pour cela, il retire le flacon à l'officine de rattachement en prenant soin de disposer d'un conditionnement isotherme adapté permettant de maintenir le flacon en position verticale, d'éviter de l'exposer à la lumière et de le secouer. Le médecin dispose de 48 heures pour réaliser les 10 vaccinations à partir du premier prélèvement dans le flacon. Le flacon doit être replacé au réfrigérateur entre chaque vaccination.

Le transport et la conservation garantissant la qualité et l'efficacité du vaccin sont sous la responsabilité du praticien à partir du moment où il récupère le flacon à la pharmacie.

Dans les plus brefs délais sera mis en place la possibilité d'utiliser un conteneur de transport consigné pour transporter les flacons de l'officine vers le cabinet du médecin (retrait directement dans l'officine de rattachement).

Les flacons seront livrés aux pharmacies d'officine par les grossistes-répartiteurs au plus tard le 24 février 2021. Ils pourront être retirés par les médecins dans leurs officines de référence dans la foulée de leur livraison à l'officine. Aiguilles et seringues seront également fournies.

Les vaccinations réalisées sont enregistrées sur le système de téléservice Vaccin Covid accessible via AmeliPro.

Les flacons vides, les seringues et les aiguilles suivent la voie classique d'élimination des DASRI. En cas de casse de flacon ou de projection sur une surface, celle-ci est désinfectée à l'aide d'un désinfectant actif sur les adénovirus.

Accédez au DGS Urgent du 12 février 2021 >

Accédez à la fiche de préparation et modalités d'injection du Vaccin AZ

Nouveau Guide de vaccination pour les professionnels de santé >

Liste des centres de vaccination

Retrouvez tous les centres de vaccination, leurs coordonnées ou

A ce jour, sont reconnus centres de vaccination en Normandie :

- 11 Centres + 1 mobile dans le Calvados
- 12 Centres dans l'Eure
- 14 Centres dans la Seine-Maritime
- 8 Centres dans la Manche
- 7 Centres dans l'Orne

Plateforme téléphonique régionale : 02 79 46 11 56 (de 8h à 18h, 7j/7) Plateforme téléphonique nationale: 0 800 009 110 (de 6h à 22h 7/7)

Retrouvez toutes les consignes régionales >

Renforts centres de vaccination

Vous avez été nombreux à vous mobiliser suite à notre questionnaire pour le renfort de la Vaccination dans les EHPAD et nous vous en remercions vivement.

Les centres de vaccination et les structures médico-sociales continuent à avoir besoin de renforts.

Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous invitons à nous signaler votre souhait de participer à la démarche de vaccination territoriale en remplissant <u>le questionnaire</u>.

Remplissez le questionnaire >

Stratégie vaccinale liée aux variants

Compte-tenu de la progression de la diffusion des variantes d'intérêt du SARS-CoV2, soit les variantes 20I/501Y.V1 (dite « britannique »), 20H/501Y.V2 (dite « sud-africaine ») ou 20J/501Y.V3 (dite « brésilienne ») sur le territoire national, des mesures complémentaires sont mises en œuvre.

Un renforcement spécifique est prévu sur les variantes d'intérêt sud-africaine et brésilienne dont la circulation est aujourd'hui minoritaire mais qui présentent un risque d'échappement immunitaire et vaccinal.

Tout test, TAG ou PCR, donnant lieu à un résultat positif doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une RT-PCR de criblage en seconde intention, réalisée dans un délai de 36H maximum, afin de déterminer s'il s'agit d'une contamination par une variante d'intérêt.

La recommandation de renvoyer vers une RT-PCR les personnes de retour de voyage, ou en lien avec une personne ayant voyagé récemment, ou vivant dans une zone où une augmentation brusque de l'incidence est observée, se présentant pour la réalisation d'un test antigénique rapide, reste en vigueur.

Dans le cadre du tracing de niveau 2 et des investigations de niveau 3 autour de ces cas, il sera également demandé à l'ensemble des contacts à risque identifiés autour des porteurs de variantes d'intérêt de prévenir eux-mêmes (contact-warning) les personnes avec qui elles ont été en contact à risque depuis leur dernière exposition à risque avec le cas index (contacts de seconde génération). Pour celles-ci les recommandations suivantes seront proposées :

- Renforcer l'application des mesures barrières et notamment le port du masque grand public filtration supérieure à 90% ou du masque chirurgical en présence d'autres personnes ;
- Télétravailler dès lors que cela est possible ;
- Réduire volontairement ses contacts sociaux durant les 7 jours suivant ;
- Réaliser un test diagnostic sans délai au 1er symptôme.

Les personnes contact reçoivent un SMS ou un mail les orientant sur le site de l'Assurance maladie qui leur est dédié (https://declare.ameli.fr/sms/) et qui intègre des consignes spécifiques.

- Dispositions renforcées pour les variantes 20H/501Y.V2 et 20J/501Y.V3 Les contacts à risque des personnes porteuses d'une variante 20H/501Y.V2 ou 20J/501Y.V3 doivent bénéficier d'un test PCR, à J0 (dès son identification), afin de démarrer sans délai les opérations de contact-tracing s'il est positif. En cas de résultat positif, le criblage par une RT-PCR de seconde intention est réalisé. Une attention particulière devra être apportée, en cas de test négatif, à l'importance de bien respecter la période de quarantaine de 7 jours depuis le dernier contact à risque et sur la nécessité de réaliser un test RT-PCR à J7, à l'issue de cette période.

Pour les variantes d'intérêt 20H/501Y.V2 et 20J/501Y.V3, la durée d'isolement est portée à 10 jours.

Du fait de la contagiosité accrue de ces deux variantes, un test de sortie d'isolement doit être systématiquement réalisé pour les personnes qui en sont porteuses. Dans les cas de contamination confirmée par une de ces deux variantes (une 2ème visite infirmière est programmée pour réaliser le test).

Si le test revient positif, l'isolement est prolongé de 7 jours après ce résultat.

Pour les variants sud-africain et brésilien, la fermeture de la classe est automatiquement prononcée, suite à une investigation de niveau 3 à la main de l'ARS, et l'ensemble des élèves - ainsi que le ou les professeurs testés et les cas contacts identifiés à J0 et J+7 par RT-PCR, si l'un des cas suivants est confirmé :

- 1 enfant COVID+ contaminé par une des deux variantes d'intérêt ;
- 1 enfant cas-contact d'un parent ou membre de la fratrie contaminé par une des deux variantes d'intérêt.

Vaccination échelonnée

L'ANSM a reçu, depuis le début de la vaccination AstraZeneca des professionnels de santé commencée le samedi 6 février, 149 déclarations de pharmacovigilance mentionnant des syndromes grippaux souvent de forte intensité (fièvre élevée, courbatures ou céphalées) sur 10 000 personnes vaccinées.

Dans ce contexte, afin de limiter le risque potentiel de perturbation du fonctionnement des services de soin, l'ANSM recommande de vacciner de façon échelonnée le personnel d'un même service. En cas de fièvre et/ou de douleurs, l'ANSM conseille de privilégier l'utilisation du paracétamol à la dose la plus faible et le moins longtemps possible.

Point de situation sur la surveillance des vaccins ANSM >

En conclusion

... Merci de transmettre ce message à vos confrères, aux internes et à tous contacts professionnels - qui peuvent également nous fournir leur adresse mail pour recevoir nos communications.

N'hésitez pas à nous faire part de vos interrogations par retour de mail. Cela nous permet d'en faire part et de les traiter dans le cadre d'une prochaine communication normande.

Consultez régulièrement le site internet de l'URML Normandie pour plus d'informations.

Nous avons créé une boîte mail spécifique pour toute question sur la vaccination Covid-19 : urml.covid@urml-normandie.org

Contacts utiles

URML Normandie:

Mail: urml.covid@urml-normandie.org Site internet: www.urml-normandie.org

et ses réseaux sociaux

https://signalement.social-sante.gouv.fr

pharmacovigilance@chu-caen.fr

pharmacovigilance@chu-rouen.fr

ars-normandie-covid-vaccination@ars.sante.fr

ars-normandie-covid-prelevements@ars.sante.fr

mesconseilscovid.sante.gouv.fr

<u>Télécharger le Guide "Tousanticovid" Pro</u>

covinfo.fr

En savoir + >



La médecine libérale innove en Normandie

02 31 34 21 76

Siège social Caen

7 Rue du 11 Novembre - 14000 Caen

Antenne de Rouen

62 Quai Gaston Boulet - 76000 Rouen





f



Vous recevez ce mail car vous êtes inscrit à la newsletter URML Normandie Pour toute information complémentaire contactez **contact@urml-normandie.org**

Cliquez sur ce lien pour vous désabonner